

# Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour l'Île-du-Prince-Édouard

<b>Coup d'œil sur l'Île-du-Prince-Édouard</b>	
Places	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 39,4 pour cent des enfants âgés de zéro à cinq ans (2016)<sup>14</sup>.</li> <li>• La maternelle est offerte à plein temps et est obligatoire pour les enfants âgés de cinq ans.</li> </ul>
Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifs de garde moyen quotidien en garderie réglementée (2016) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poupons - 36 \$</li> <li>• Enfants âgés de 2 ans - 29 \$</li> <li>• Enfants âgés de 3 ans (jusqu'à l'entrée à l'école) - 28 \$</li> </ul> </li> <li>• Les centres de la petite enfance (la majorité des garderies sont des CPE) reçoivent des subventions de fonctionnement et leurs tarifs sont fixés par le gouvernement provincial (les tarifs ne sont pas fixés dans les garderies qui ne sont pas des CPE) (2017) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants âgés de zéro à 2 ans - 34 \$</li> <li>• Enfants âgés de 2 et 3 ans - 28 \$</li> <li>• Enfants âgés de 3 ans jusqu'à leur entrée à l'école - 27 \$</li> </ul> </li> </ul>
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 59 pour cent des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à douze ans sont à but lucratif (2016).</li> </ul>
Salaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices/éducateurs : 15 \$ (2012)</li> <li>• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs 21 \$ (2012)</li> <li>• Les centres de la petite enfance (CPE) sont assujettis à une échelle salariale (2017) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrices/directeurs : 21,42 \$/h</li> <li>• Éducatrices/éducateurs : déterminé en fonction du niveau d'éducation et des années d'expérience; varie de 12,24 \$/h à 17,22 \$/h.</li> <li>• Personnel sans attestation et personnel de soutien 11,25 \$/h</li> </ul> </li> </ul>

<sup>14</sup> Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) à l'Île-du-Prince-Édouard répondaient au besoin de 23,2 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

Allocations provinciales (2015-2016)  Dépenses totales pour les services de garde réglementés : <b>11 821 500 \$</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions pour frais de garde : 2 871 500 \$</li> <li>• Financement ponctuel - non disponible</li> <li>• Financement récurrent             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions d'exploitation 295 000 \$</li> <li>• Financement pour les enfants ayant des besoins spéciaux 1 200 000 \$</li> <li>• Centres de la petite enfance 7 455 000 \$</li> </ul> </li> <li>• Autres programmes de financement connexes             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de visite à la maison 1 221 100 \$</li> <li>• Association pour le développement de la petite enfance 160 000 \$</li> </ul> </li> </ul>
---	--

## Initiatives récentes à l'Île-du-Prince-Édouard

En 2010, la maternelle à plein temps, administrée dans le système scolaire public, est devenue obligatoire pour tous les enfants âgés de cinq ans. L'incidence sur le secteur de l'éducation à la petite enfance (EPE) a été très importante. Notamment, les éducatrices et éducateurs en petite enfance formés ont quitté le secteur des services de garde pour occuper des postes dans les écoles publiques et parallèlement, la fréquentation des garderies a chuté. Le gouvernement a dû repenser les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants destinés aux enfants âgés de zéro à quatre ans.

En s'appuyant sur la recherche de Kathleen Flanagan [Flanagan, 2010], la province s'est dotée d'une nouvelle approche en matière de services de garde à l'enfance : *Securing the Future for Our Children: Preschool Excellence Initiative* [gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, 2010]. Cette initiative d'excellence préscolaire est une feuille de route détaillée et ambitieuse visant à transformer le secteur des services de garde en un réseau public d'AGJE. Le nouveau système s'articule autour de centres de la petite enfance, lesquels reçoivent des fonds publics pour combler l'écart entre les tarifs de garde régis par la province et les coûts d'exploitation. En retour de leurs subventions de fonctionnement trimestrielles, les CPE doivent satisfaire à un ensemble de critères :

- Accueillir un nombre minimum d'enfants.
- Intégrer/inclure des enfants ayant des besoins particuliers.
- Se doter de mesures de la qualité de haut niveau, comme avoir des exigences supplémentaires en matière de formation pour le personnel; adhérer à une grille de salaire uniforme comportant des avantages sociaux; former des comités consultatifs de parents et respecter le barème tarifaire établi par le gouvernement provincial.

En février 2017, la province comptait 46 centres de la petite enfance [gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, 2018].

D'autres changements sont survenus dans la foulée de l'Initiative de l'excellence préscolaire ou parallèlement à celle-ci, y compris la création du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (maintenant devenu le ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture); la publication d'une liste d'attente centralisée en ligne pour les places offertes dans un service de garde réglementé; des mesures de soutien pour la mise en œuvre d'un programme éducatif; et des investissements dans la formation du personnel.

En juillet 2016, un comité consultatif sur la petite enfance a été créé dans le but d'élaborer et de soutenir la mise en œuvre de ces initiatives. Les recommandations du comité consultatif ont orienté le plan d'action de la province.

Le plan d'action propose d'utiliser les investissements du gouvernement fédéral en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour accroître l'accès aux services de garde aux populations insuffisamment desservies, notamment les enfants qui sont en situation de vulnérabilité, et pour améliorer la qualité des services.



## Plan d'action de l'Île-du-Prince-Édouard

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 3 519 129 \$	Exercice 2 : 3 517 820 \$	Exercice 3 : 3 517 820 \$	TOTAL 10 554 769 \$
---------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------

### Accessibilité / places

- Au moyen d'un investissement ponctuel (**60 000 \$ - au cours de l'exercice 1**), mettre à jour le Répertoire des services de garde à l'enfance afin d'améliorer l'accès aux services et mieux comprendre les besoins dans la province.
- **De l'exercice financier 1 à 3, 849 129 \$ - 1 176 820 \$ - 1 179 820 \$** pour augmenter le nombre de places en mettant l'accent sur les places pour poupons (une tranche d'âge insuffisamment desservie en raison du ratio élevé personnel-enfant exigé et des coûts élevés). Ces investissements généreront environ 200 nouvelles places pour les poupons et les enfants d'âge préscolaire.
- **400 000 \$ au cours de l'exercice 1** pour la création de nouvelles places.
- **500 000 \$ par année de l'exercice 1 à 3** afin de créer des places pour les enfants dont les parents occupent un emploi à horaire atypique ou saisonnier, et ce, à l'aide de diverses stratégies :
  - Créer jusqu'à cinq nouveaux centres de la petite enfance visant à servir plus particulièrement ces populations.<sup>15</sup>
  - Travailler de concert avec les intervenants du milieu et l'industrie afin de cerner les besoins de souplesse dans les services de garde.
  - Accorder des places supplémentaires aux services de garde réglementés offrant des heures d'ouverture atypiques pour servir ces populations.

### Abordabilité

- **De l'exercice financier 1 à 3, 700 000 \$ - 700 000 \$ - 700 000 \$** afin de bonifier le programme de subventions pour les services de garde et d'en modifier les critères d'admissibilité. Cette bonification et les modifications aux critères d'admissibilité viseront les enfants et les familles les plus vulnérables et permettront à environ 100 enfants de plus d'y accéder.

### Conditions de travail

- **De l'exercice 1 à 3, 100 000 \$ - 75 000 \$ - 40 000 \$** pour inciter les éducatrices et éducateurs à la petite enfance à parfaire leur niveau d'éducation. On vise à ce que jusqu'à vingt éducatrices ou éducateurs obtiennent leur attestation en EPE ou suivent d'autres activités de perfectionnement professionnel.
- **De l'exercice 1 à 3, 75 000 \$ - 100 000 \$ - 100 000 \$** d'investissements dans la Subvention pour l'amélioration de la qualité afin de hausser le niveau des compétences des éducatrices et éducateurs.

<sup>15</sup> Le site web du ministère de l'Éducation, du Développement scolaire et de la Culture indique que trois centres de la petite enfance désignés ont été créés dans Charlottetown, dans Stratford et dans les secteurs de Montague, Lower Montague, Brudenell et Cardigan; cf. <https://www.princeedwardisland.ca/en/information/education-early-learning-and-culture/early-years-center-designation>.

## Mode d'exploitation

- La question du mode d'exploitation est soulevée uniquement au regard des six garderies francophones de la province, qui sont toutes à but non lucratif et situées dans des écoles francophones.

## Inclusion, équité et diversité

- **De l'exercice 1 à 3, 20 000 \$ - 26 000 \$ - 26 000 \$** pour soutenir jusqu'à 50 enfants de familles de nouveaux arrivants; ce soutien peut prendre la forme d'adoption de lignes directrices adaptées à la culture, de mesures pour renforcer les capacités d'accueil, de production de documents d'interprétation et de cours de sensibilisation culturelle.
- **De l'exercice 1 à 3, 510 000 \$ - 515 000 \$ - 515 000 \$** afin d'améliorer les ressources éducatives pour les enfants ayant des capacités uniques. L'accès à ces programmes augmentera au moins de 25 pour cent, ce qui permettra à environ 30 enfants additionnels ayant des capacités uniques d'en bénéficier.
- **Un montant de 60 000 \$** investi au cours de chacun des trois exercices financiers dans le programme de soutien à l'apprentissage précoce du français et à la francisation *Dès la naissance*. Ce qui permettra à jusqu'à 15 enfants francophones et acadiens de plus de recevoir des services d'intervention précoce.
- **De l'exercice 1 à 3, 70 000 \$ - 125 000 \$ - 125 000 \$** pour le programme *À manipuler avec soin* qui fait la promotion de la santé mentale chez les enfants âgés de zéro à six ans.

## Autre

- La province réalisera une étude de faisabilité pour cerner les besoins et les lacunes de son réseau actuel et elle établira des indicateurs pour mesurer les retombées de l'accord bilatéral en fonction de ces indicateurs.
- **De l'exercice 1 à 3, 175 000 \$ - 240 000 \$ - 192 000 \$** d'investissements pour l'administration et la collecte de données.

## En quoi le plan d'action de l'Île-du-Prince-Édouard est-il innovateur?

Au cours des années récentes, la province a adopté un modèle de financement qui accorde des subventions d'exploitation à certaines garderies et elle a adopté une échelle salariale pour les éducatrices et éducateurs et les autres membres du personnel. Le plan d'action qualifie d'innovateurs des services qui offrent des heures d'ouverture atypiques et des programmes francophones de soutien à l'apprentissage créés de concert avec les communautés francophones et acadiennes.

Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



**Un Enfant Une Place**